



# MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi informe l'ensemble des apprenants en première, deuxième et troisième année des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle que **la date limite des inscriptions administratives sur la plateforme Parcours Pro Guinée ([www.parcourspro.org](http://www.parcourspro.org)) est fixée au 15 novembre 2024 à 23H59.**

Il est rappelé que l'inscription sur cette plateforme est obligatoire pour :

- La biométrie (du 15 au 30 novembre) : Procédure essentielle pour garantir l'identification et le suivi des apprenants.
- L'éligibilité à la bourse d'entretien : Seuls les apprenants inscrits pourront bénéficier de cette aide financière destinée à soutenir leur parcours académique.

Comment s'inscrire ?

- Rendez-vous sur la plateforme officielle *Parcours Pro Guinée*.
- Suivez les instructions détaillées pour remplir votre dossier d'inscription.

Le gouvernement de la République de Guinée, à travers le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, multiplie les efforts pour renforcer et moderniser le système d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ces initiatives visent à améliorer la qualité de l'éducation, promouvoir l'insertion professionnelle et garantir aux apprenants des conditions optimales d'apprentissage.

La mise en place de la plateforme *Parcours Pro Guinée* s'inscrit dans cette démarche, en facilitant un suivi rigoureux et une gestion transparente des parcours professionnels.

**Le METFPE invite tous les apprenants concernés à effectuer leur inscription dans les plus brefs délais afin de se conformer aux exigences administratives et de ne pas compromettre leur accès aux bénéfices liés à la biométrie et aux allocations.**

**Le Ministère compte sur la responsabilité de chacun pour garantir le respect de cette échéance.**

Fait à Conakry, le 9 novembre 2024  
Ministère de l'Enseignement Technique,  
de la Formation Professionnelle et de l'Emploi  
<https://metfp.gov.gn>